

## RESTAURANT SCOLAIRE D'AVULLY

### Tarifs et modalités financière - année scolaire 2023-2024

**Le prix d'un repas est fixé à CHF 8.90\***

	Tarifs pour une semaine	Tarifs pour quatre semaines
<b>1 jours</b> par semaine	<b>8.90</b>	<b>35.60</b>
<b>2 jours</b> par semaine	<b>17.80</b>	<b>71.20</b>
<b>3 jours</b> par semaine	<b>26.70</b>	<b>106.80</b>
<b>4 jours</b> par semaine	<b>35.60</b>	<b>142.40</b>

Le paiement des repas devra se faire d'avance par e-banking, e-finance (sans frais) ou à l'aide de bulletins de versement (avec frais).

Le montant du premier paiement avant la rentrée scolaire doit couvrir le prix des repas d'un mois. Les versements suivants devront être suffisants pour que le solde à disposition soit toujours supérieur ou égal au coût de 5 repas, par enfant.

\* Ce prix ne comprend pas la prise en charge de l'enfant par le parascolaire ; cette dernière prestation est facturée séparément et trimestriellement par le GIAP.